



Bureau du Conseil général
Par son Président M. Damien Coutaz
Vignes du Bois-Noir 9
1890 Saint-Maurice

Affaire traitée par M. Heiniger / tp
Références 19.03.24

Saint-Maurice, le 5 septembre 2016

**Conseil général du 20 juin 2016 – Incivilités à la Dzèbe
Réponses aux questions de M. Dominique Robyr**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous répondons aux questions mentionnées en titre et vous apportons les éléments de réponse suivants :

La sous-location de la Dzèbe a été discutée et acceptée par le comité de l'association en 2009 lors de l'engagement des nouvelles animatrices. Les personnes bénéficiant de ces mises à disposition (moins de 5 fois par an à ce jour) sont toutes en lien avec la Dzèbe et les mineurs sont systématiquement accompagnés d'un adulte. Un contrat est signé entre le comité et le locataire et le montant de location se situe entre CHF 50.- et CHF 70.- selon différentes conditions. L'argent encaissé est mis sur le compte de la Dzèbe, ce qui est appréciable pour une association.

En cas d'intérêt à la location, Mme Isabellè Frossard, animatrice de la Dzèbe doit être contactée.

Nous précisons également, que les locaux sont mis à disposition gratuitement pour d'autres activités culturelles comme la halte-garderie permettant aux mamans de suivre les cours de français dispensés par la Municipalité.

En ce qui concerne les incivilités, nous relevons en premier lieu que même lors des vacances estivales et donc de la fermeture de la Dzèbe, les déchets persistent dans les lieux. Par conséquent, nous en concluons que des tiers peuvent également être à l'origine de ces incivilités.

Madame Frossard réfute le fait qu'elle n'intervient pas lorsqu'elle constate une incivilité de la part des jeunes fréquentant la Dzèbe. Toutefois, elle n'a pas vue sur les WC et invite donc chacun à intervenir si besoin et à passer la voir pour lui signaler les comportements peu adéquats. Elle nous signale également que, même si elle n'a pas connaissance du bris d'un lampadaire, elle a pris l'initiative d'interdire la pratique du football sur ce terrain.

D'autre part, Madame Frossard nous indique avoir également constaté la présence de squatteurs qui n'ont rien à voir avec la Dzèbe et est en accord avec les propositions du point 4 des questions de Monsieur Robyr. Elle suggère que les divers utilisateurs de la maison des arts soient également plus vigilants sur la fermeture à clé des portes pendant le week-end car nous pouvons appuyer le fait que cela n'est pas toujours effectué.

Enfin, il est évident que chaque utilisateur peut, si besoin est, dénoncer un comportement néfaste et exiger le départ immédiat des éventuels squatteurs.

Pour ce faire, la Municipalité s'engage à poser des panneaux d'interdiction d'accès aux personnes n'étant pas en lien avec une société utilisatrice.

En espérant avoir ainsi répondu aux diverses questions soulevées dans cette interpellation, nous restons à votre entière disposition et vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz



Le Secrétaire
Alain Vignon



Copie à : M. Dominique Robyr, Conseiller général